

Territoires, efficacité et simplicité
Adhésions à des organismes extérieurs

P4

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'AUTORISER

au titre de l'année 2025, le renouvellement des demandes d'adhésions de la Région des Pays de la Loire à des organismes extérieurs, tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble, Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT,

Ces élus ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Philippe HENRY, Constance NEBBULA, Roland MARION, Lydie BERNARD, Patricia MAUSSION, Roch BRANCOUR, Lucie ETONNO, Daniel GENDRY.

REÇU le 24/03/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs